

# CONSEIL COMMUNAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 2 février 2023, à 19h30  
Salle de spectacles

5<sup>ème</sup> séance – 2022-2023

## **Séance du jeudi 2 février 2023**

### **Présidence de M. Dylan Montefusco, Président**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 3 février à 14 et 20h00
- Samedi 4 février à 14 et 20h00
- Dimanche 5 février à 14 et 20h00

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil. (62 Conseillers à la liste de présences)

Sont excusé.e.s : Mmes Verena Berseth, Mariline Braz Lopez, Carole Castillo, Elisabete Cunha Elodie Golaz-Grilli, Rosana Joliat, Lucie Mauch, Marie Schneider, Maria Sisto, MM. Jean-François Constant, André Cordeiro, Simon Favre, Mohamed Jribi, Stéphane Montabert, Rachid Taaroufi, Vita Vito, Ignacy Wilczynski

Sont absent.e.s M. Steeve Kocher

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de Mme Chiara Storari
- Un dépôt de postulat et une interpellation de Mme Verena Berseth
- Une question de M. Pierre Borloz
- Une question de M. Cooper Sanches
- Une question de M. Roland Delapierre

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 13 et 14 de notre ordre du jour.

Par ailleurs, je demande une modification de l'OJ au point 12 – Dépôt de préavis – discussion préalable : le Bureau du Conseil n'ayant pas eu connaissance de l'entier du préavis, il s'est basé sur son seul intitulé pour l'attribuer à une commission. Par conséquent, le préavis 34-2023 sera traité par une commission ad hoc et la présidence sera assurée par le groupe Fourmi rouge conformément à la convention de législature. Afin de ne pas reproduire ce type de méprise, le Bureau du Conseil demande à la Municipalité d'avoir connaissance des préavis dans leur intégralité pour sa séance précédant le Conseil communal.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

- **M. Byron Allauca**

J'ai une modification à l'ordre du jour, ma collègue Verena Berseth étant excusée ce soir, il n'y aura pas d'interpellation ni de dépôt de postulat.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je sou mets au vote l'ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

C'est avec une large majorité que cet ordre du jour modifié est accepté.

## **Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2 février 2023**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2022
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Communiqué de la Municipalité du 23 janvier 2023 sur ses activités du 12 décembre 2022 au 23 janvier 2023
  - Réponse écrite de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat relative aux déchèteries mobiles
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission** - Préavis N° 31-2022 - Centre sportif du Censuy - Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude *Madame Muriel Rossel, PSR, Présidente-rapporteuse*
11. **Rapport de commission** – Préavis N° 32-2023 **selon procédure d'urgence** – Succession de M. Jean-François Krummen. Vente du chalet d'Ormont-Dessus *Commission des finances, M. Sylvain Richard, Président-rapporteur*
12. **Dépôt de préavis – discussion préalable**
  - **Préavis No 33-2023** – Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale – Demande de crédit d'investissement
    - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*  
Mardi 7 février à 19h00  
Salle de la Municipalité  
Présidence: PLR

- **Préavis No 34-2023** - Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge -  
Crédit de construction
  - *Date et lieu proposés pour la séance de Commission :*  
*Jeudi 9 février à 19h00*  
*Centre Technique Communal, Rue du Lac 14*  
*Présidence : GUAT-**Fourmi rouge***

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal 15 décembre 2022**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 15 décembre 2022 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

## **3. Démissions**

M. le Président annonce que le Bureau n'a reçu à ce jour aucune démission et ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

## **4. Communications de la Présidence**

### **• M. le Président**

C'est à nouveau par une triste nouvelle que je commence ce point 4. J'ai le pénible devoir de vous faire part du décès de Mme Eva Gloor, ancienne Conseillère communale. En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

**Manifestation** : J'ai assisté à la présentation de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL). Cette séance est organisée pour les Présidents des Conseils communaux et du Conseil général des communes du District.

### **Séance du Bureau du Conseil communal – Chefs de groupes et de partis – Municipalité**

Je vous informe qu'une séance réunissant le Bureau du Conseil communal, les Chefs de groupes et de partis ainsi que la Municipalité se tiendra le lundi 20 février 2023 à la Salle de conférences.

**Sortie de législature** : Vous recevrez dans les prochains jours toutes les informations détaillées sur cette journée.

Comme vous avez pu en prendre connaissance lors de notre dernière séance. Nous siégerons le 30 mars 2023 au Parlement vaudois à Lausanne. En effet, la Salle de spectacles sera prise ce jour-là ce qui nous amène à quitter la Commune. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

Enfin, je vous rappelle que les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui sera comptabilisée pour le versement de vos jetons de présence.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Communications de la Municipalité**

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que la réponse écrite à la question de Mme Joliat. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Je n'ai pas de communication additionnelle, je passe la parole à Mme Maystre.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'ai une information : suite à différents échanges que nous avons entre le Conseil et la Municipalité concernant la possibilité pour les camions pompier de circuler dans les rues interdites aux camions. Cette question n'est plus d'actualité, la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de cette année de nouvelles directives au niveau fédéral permet dorénavant des dérogations aux véhicules de travail lourds à plaque bleue de circuler dans les rues interdites aux camions et c'est exactement ce qui concerne les pompiers. Ceux-ci ont accueilli la nouvelle avec reconnaissance. Il y avait une question de Mme Castillo qui demandait où est-ce qu'ils auraient été empêchés ? Il s'agissait du Chemin des Palettes, du Chemin du Censuy et de la sortie de l'Avenue des Baumettes. Il n'y a pas tellement d'endroit à Renens où la possibilité n'existait pas pour les pompiers, hors urgence, de circuler. Mais maintenant tout est entré dans les règles.

Monsieur le Président ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Dans votre communication vous annoncez avoir pris acte du Bilan de Festimixx 2022. Serait-il possible d'avoir plus de détails concernant celui-ci ?

- Vous citez qu'il y a eu une audience record de 15'000 personnes. Est-ce que celle-ci a été comparée avec les audiences des éditions précédentes ?
- Cette année, il y a eu, pour la première fois, la participation de 900 élèves de Renens. Avez-vous eu un retour des professeurs, élèves ou collègues concernant leur participation ?
- Au même titre, avez-vous eu un retour de la part des associations, stands, bénévoles ou encore les artistes ayant participé à cette manifestation ?
- Finalement, cette édition 2022 a remplacé l'édition qui devait avoir lieu en 2021, la prochaine édition reprendra-t-elle en 2024 (selon tournus normal) ou sera-t-elle déplacée comme d'habitude à tous les trois ans, soit en 2025 ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je vous remercie pour vos nombreuses questions. Vous aurez toutes les informations dans le rapport de gestion. Ceci dit, je vais déjà essayer de vous répondre maintenant. Effectivement, l'affluence était supérieure aux années précédentes. On ne fait pas un comptage, mais il y a tout un système que l'équipe de CJS fait afin de pouvoir compter.

Si vous relayez cette question au niveau de la commission de Gestion, ils vous l'expliqueront avec plus de précision. A la fin de Festimixx, un bilan a été fait avec le Comité, dans lequel il y a des représentants des enseignants, qui était très content de ce bilan. C'était vraiment une fête ! D'autant plus après le Covid où tout s'était arrêté pendant 2 ans, tout avait été mis en parenthèse. On a également eu une séance avec les associations qui a eu lieu début décembre, lors de laquelle on a pu faire un bilan, prendre note des remarques, des demandes d'amélioration et aussi de ce qui avait bien fonctionné, de ce qui avait plu aux gens. Quant à l'édition 2024-2025, je vais laisser Monsieur le Syndic, qui est Président de Festimixx, vous répondre ; je crois qu'il y tient.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Municipalité, ces prochains jours, va suggérer au service qui organise le Festival d'envisager des éditions aux 2 ans, ce qui pourraient être une vraie réponse aux envies des citoyennes et citoyens de cette Ville de se retrouver, de se réunir autour de cet évènement qui est très particulier de notre ADN renenais ; c'est que l'on doit encore débattre prochainement. Mais possiblement, nous aimerions que cette édition ait lieu tous les 2 ans, cela répondrait autant aux besoins des participantes et participants qu'aux associations qui, pour la plupart, sont demandeuses de venir pouvoir proposer des stands. Nous pourrions vous communiquer notre décision après avoir consulté le service qui se charge de l'organisation. Nous espérons pouvoir vous donner cette information dans les semaines qui viennent. Lorsque nous vous communiquerons quelle est la fréquence de l'édition, nous vous dirons également quelles sont les mesures que nous avons prises pour pouvoir assumer une édition à ce rythme-là.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai une question par rapport à la numérotation à la Rue du Chêne. C'est de loin le seul endroit où il y a des lettres après des chiffres. Je prends par exemple le quartier qui est au-dessus de la Route de Cossonay, où on a Mont-Robert les nos. 44a,b,c,d,e,f... 46a,b,c,d,e,f,...48a,b,c,d,e,f...et 50a,b,c,d,e,f. Il y a aussi « Sur la Croix » des aberrations numériques, à mon avis, puisque qu'en longeant ce chemin on a les nos. 154, 156, 158, 160, 200, 202, 204, 206, 208, il n'y a rien entre deux et il n'y a pas de place pour entre-deux, ce n'est pas comme si il y avait un terrain vague pour lequel on se dit que les nos 170, 180 et 190 vont être mis entre deux. Il y a Pierre-Gosse où les nouvelles villas sont en train d'être construites, la 1<sup>ère</sup> maison de Pierre-Grosse porte le no 10, logiquement comme il y a une douzaine de maisons, on devrait avoir 2a,b,c... 4a,b,c... 6a,b,c... 8a,b,c... Or il va y avoir des 67, 69, 71, soit des nos impairs du côté pair de la route. A mon avis, à un moment donné, une fois que tout est construit, il faudrait reprendre ces rues et leur donner une numérotation logique et suivie. Parce que pour finir on saute du coq à l'âne partout.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Monsieur le Conseiller communal, vous montrez que vous connaissez bien votre Commune. On dirait que vous distribuez le courrier ! Trêve de plaisanterie : on a constaté ces incohérences et, là où il y a maintenant des nouveaux bâtiments qui arrivent, on s'est dit que l'on prend le problème en main avant de devoir numéroter d'autres de ces bâtiments, avec ces lettres qui n'en finissent plus et qui rendent effectivement l'adressage compliqué, la recherche aussi, si on doit rendre visite à quelqu'un. Il faut commencer quelque part, on propose de le faire là et on verra l'expérience que l'on en tire suite à cette démarche. Merci de votre remarque et information.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

J'ai lu avec attention les communiqués de la Municipalité et je reviens sur l'information qui nous a été donnée sur le changement de nom concernant Carrefour qui devient Info-Renens. Ceci n'est pas forcément une question, mais plus une remarque par rapport à cela. Pour moi, cela ne paraissait pas forcément une priorité par rapport à tout ce qu'il y a à faire, mais ça c'est autre chose.... Il y a certains mots qui m'ont inquiétée, notamment liés à l'ancienne identité de la Ville de Renens. Cela m'a un peu interrogée et, surtout, je me suis dit qu'on pourrait imaginer des moyens de montrer que Renens reste sensible à tout ce qui a fait son identité jusqu'ici. Ce n'est pas parce que l'on change, que l'on fait un peu de cosmétique, que cela va changer vraiment le fond.

Il est vrai que j'aimais beaucoup la notion de « Carrefour », cela paraissait par rapport à tout ce que l'on a vécu dans notre Commune en termes d'arrivées, on était un carrefour de rencontres, on est le chef-lieu du district, c'est de nouveau un carrefour et il est vrai qu'en termes de tout ce que l'on vit comme aménagements routiers, je trouvais que carrefour, cela faisait sens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, c'est un changement qui a été réfléchi avec des citoyennes et citoyens, le Conseil communal a également été appelé à des soirées participatives, à émettre ses opinions. La démarche a été participative et à l'issue de ceci, moi-même qui n'était pas forcément en « temps zéro » des plus enclins à faire cette démarche, on a réfléchi et on est entré dans une démarche, on s'est fait une réflexion sur quelle est notre identité et ce que l'on veut pour demain. C'est une démarche collective, participative de la part des gens qui font Renens au quotidien. Des gens qui représentent Renens dans l'entreprise, comme citoyennes, comme citoyens ont été consultés, interviewés. L'issue de la démarche, c'est ceci. Effectivement, il y a des cycles où on utilise un certain nombre de slogans, de propos et d'attitudes. Avant « Renens, Carrefour du Monde », il y avait « Renens, il fait bon vivre » et à peu près tous les 20-25 ans il y a une évolution qui se fait. Ce n'était pas une priorité, mais c'était un thème important, cependant. On l'a mené avec les partenaires et on trouvait important aussi d'adapter notre image à ce que nous sommes aujourd'hui. L'ECAL est là, c'est un moteur de changements, nous sommes une Ville laboratoire, on avait envie d'afficher une identité, ce qui s'est fait autour de cette démarche. Je peux comprendre que certains d'entre nous n'y adhèrent pas forcément, spontanément et/ou aient quelques remarques, c'est parfaitement compréhensible. Sur la démarche, cependant, je tiens à soulever que c'est une démarche qui a été faite en pleine participation, on a invité beaucoup de personnes à y participer. Parfois dans nos démarches, malheureusement on est peu nombreux à y venir et on le regrette. Mais le résultat est là, on en est fiers et on va pouvoir avancer. On est fiers de notre histoire et on pense qu'il nous manque quelques éléments de celle-ci, on est en train de travailler notre histoire. On avait annoncé possiblement la rédaction d'un ouvrage, on verra vers quoi nous diriger. Actuellement, nous allons à la rencontre de personnes qui ont fait Renens, qui le connaissent bien pour encore prendre un maximum d'informations. Notre archiviste, M. Christian Schülé va ensuite à la rencontre de ces personnes. Nous avons reçu, notamment, quelques legs de photos. Nous avons parlé de Mme Eva Gloor, qui est décédée il y a peu, nous l'avions rencontrée il y a quelques mois pour parler avec elle de ce qu'elle connaissait de Renens. Elle nous a également fait un leg de documents importants. L'histoire, nous ne l'oublions pas ! Nous nous projetons dans une image plus moderne de Renens sans négliger cependant notre histoire parce qu'il est important de connaître son histoire pour savoir vers quoi nous nous dirigeons. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai pris connaissance également, lors des communications de la Municipalité de la page internet qui s'appelle « Info-familles » dédiée à toutes les informations utiles destinées aux familles. J'aimerais chaleureusement remercier Mme Clerc et son dicastère. Je pense que c'est un outil de communication qui est essentiel. Effectivement, il y a beaucoup d'informations et c'était réparti jusqu'à maintenant dans pas mal d'endroits, eu il n'était pas évident de tout retrouver. On a pu en parler hier soir parce qu'on a eu l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves, donc on a relayé cette information, on a eu des félicitations. L'idée, c'est de pouvoir vous donner des retours suite à des utilisations pour pouvoir faire vivre cet outil. En tous cas, merci beaucoup au nom de tous ces parents.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vous remercie pour ces remerciements et pour avoir relayé l'information. Il est vrai que le service Enfance-Cohésion sociale se rend bien compte qu'une grande partie de son énergie est mobilisée par le développement de l'accueil de jour. Mais à Renens de nombreuses familles n'accèdent pas ou ne sont tout simplement pas dans l'accueil de jour et peut-être accèdent à un certain nombre d'informations qui les concernent un peu tard, et c'était un peu l'idée de ce site, de cette page « Info-familles ». L'idée étant aussi de développer d'autres choses pour lesquelles nous sommes en train de réfléchir avec les moyens que nous avons. Les familles, ce ne sont pas que les familles avec des enfants en bas-âge, c'est aussi les familles qui sont confrontées à la maladie d'un proche, à un parent vieillissant qu'il faudrait, peut-être, à un moment donné, accompagner avec d'autres prestations.

L'idée c'est de pouvoir, aussi, faire famille à toutes les étapes de la vie. Bien évidemment, c'est un « work in progress » et toute suggestion et tout ce que nous pourrions ajouter à cette page est bienvenu de notre part.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

La Commission des finances s'est réunie en séance ordinaire le lundi 30 janvier 2023 avec à l'ordre du jour :

1. PRÉAVIS N° 33-2023 Demande de crédit d'investissement  
Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale

La CoFin remarque une incohérence, comparé à des préavis antérieurs de même type : En bas du tableau, chapitre 6.2 figure un taux de 10% sous divers et imprévus. Après précisions du chef de service et en lien avec l'instabilité actuel sur le marché des fournitures informatiques la CoFin accepte ce taux. La commission fait totalement confiance au Service informatique pour n'utiliser que le strict nécessaire de cette provision.

*C'est à l'unanimité des membres présent que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

2. PRÉAVIS N° 34-2023 Crédit de construction, réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge

Suite à une question d'un commissaire sur le chapitre 5.2, la CoFin a évoqué la vaste thématique des marchés publics. Dans le cas de ce préavis afin d'établir le budget, le service a demandé 4 offres à différentes entreprises en procédure de gré à gré. La commission se questionne : n'aurait-il pas été plus efficace de porter au préavis une offre rentrée évitant ainsi un travail à double ?

*C'est à l'unanimité des membres présent que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

3. Rapport de la Municipalité à la CoFin Prolongation du préavis études urbaines 55-2019.

Après audition du Chef de service et débat, la commission ne s'estime pas formellement compétente pour traiter ce dossier. Il retourne en Municipalité et fera l'objet d'un prochain préavis.

4. Rapport de la municipalité à la CoFin pour une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget : Subvention développement durable

Au 31.12.2022, le compte no 3640.3666.01 « Subventions développement durable » présente un montant de CHF 321'483.70, alors que le budget 2022 se monte à CHF 230'000.-. La dépense hors budget se monte donc à CHF 91'483.70.

Les points clé de ce rapport :

- Cette situation financière extraordinaire s'explique par la très forte augmentation des demandes de subventions en lien avec la situation énergétique et climatique actuelle.
- Le dépassement annoncé sera absorbé par le solde du Fonds des années précédentes et la taxe encaissée en 2022. Un bilan précis et exhaustif du Fonds sera réalisé lors de la clôture des comptes 2022.
- La Commission du Fonds pourra alors statuer sur l'ensemble du bouquet de subventions proposées actuellement par la Ville sur la base de leur pertinence et des montants financiers induits.

Selon l'expression consacrée, la Commission des finances est informée des raisons du dépassement de ce compte. Et en prend acte.



M. Le Président remercie M. Sylvain Richard, Président de la Commission des finances et ouvre la discussion :

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

S'agissant du préavis « Etudes urbaines », nous avons convenu également avec la Commission des finances que nous ferions un rapport très succinct pour éviter de refaire l'entier de la démarche et que nous reviendrions vers vous dans les meilleurs délais avec un rapport qui s'appuiera sur le précédent, mais qui permettra au Conseil de débattre de cette prolongation de temporalité, parce que, pour le reste, il ne change pas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Richard et la commission des Finances pour leur travail et passe au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Madame Muriel Rossel, Présidente de la commission a annoncé qu'elle n'avait pas de communication à transmettre, M. Le Président ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI qui souhaite intervenir :

- **M. Pierre Borloz**

Afin d'établir un planning des séances de notre Commission, il m'est indispensable de connaître les dates de séances de chaque organisation. J'ai reçu les dates pour l'ORPC et la POL. Il me manque donc les Taxis et l'ARASOL. Merci de faire le nécessaire afin de me communiquer ces dates au plus vite. De plus, je demande à tous les membres de la CRI présents ici ce soir de bien vouloir se réunir vers le bar après afin de fixer la date de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président annonce que le bureau n'a reçu à ce jour aucun changement au sein des commissions, il ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point et passe au point 10 de l'ordre du jour.

## **10. Rapport de commission - Préavis N° 31-2022 - Centre sportif du Censuy - Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude**

M. le Président invite Mme Muriel Rossel, Présidente-rapporteur à lire son rapport.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 21 décembre à 19h à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Madame Stéphanie Negri-Capt, de Messieurs : Yabalak Kemal, Jeton Hoxha, Marc Chambaz, Gérard Duperrex, Roland Delapierre et de Muriel Rossel (présidente-rapporteuse).

Absents : Mme Verena Berseth et M. Basile Zufferey

La Municipalité était représentée par Mmes Patricia Zurcher Maquignaz et Tinetta Maystre Conseillères municipales et M. Didier Divorne, Conseiller municipal. Ils étaient accompagnés par plusieurs responsables de leurs 3 services : Mme Deirdre McKenna, architecte et MM. Alain Peneveyre, chef de service Gestion urbaine-Développement durable, Martin Hofstetter, chef de service Urbanisme et Antoine Perret, chef de service Bâtiments-Domains-Logement.

Invités : deux représentants du club de la Pétanque renanaise.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal **la demande d'un crédit d'étude** permettant :

- d'étudier la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque renanaise;
- le réaménagement d'une zone de stationnement avec maintien d'une rue de transit à vitesse modérée;
- la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m<sup>2</sup>.

### **Le projet**

Les objectifs clés du projet peuvent être résumés comme suit :

- 1) Satisfaire aux besoins de la Pétanque Renanaise avec une solution pérenne qui verrait la construction d'un nouveau bâtiment de pétanque ainsi que 16 pistes extérieures.  
Le projet est en effet parti du fait que la pétanque devait être relogée définitivement sur un autre site, la parcelle N° 686, qui l'accueille juste à côté de La Ferme des Tilleuls, allant subir d'importantes transformations pour permettre la réalisation des travaux du collecteur de Broye. A noter qu'il est prévu que cette parcelle devienne ensuite un parc public, dans la continuité de la Ferme des Tilleuls.
- 2) Répondre aux exigences du PACom ainsi qu'aux objectifs du Plan Climat, en renaturant 4'680 m<sup>2</sup> du sol du parking et en le transformant en parc public avec la plantation d'environ 40 arbres majeurs. En effet le parking du Censuy est actuellement un des plus importants îlots de chaleur de la Commune ;
- 3) Consolider la vision d'ensemble du secteur, assurant la cohérence de tout développement futur ;
- 4) Renforcer le caractère de la zone en tant que pôle de sports, de détente et de loisirs au sud de Renens.

### **Calendrier**

Selon la planification établie, le **préavis de crédit de construction** sera déposé au Conseil communal au mois de juin 2023, lequel traitera également de la Convention entre la Ville de Renens et la Pétanque Renanaise.

Le début des travaux de construction est prévu dès octobre 2023. Ils devraient durer environ douze mois, avec une mise en service des pistes extérieures, pour le mois de septembre 2024. La remise du bâtiment de la pétanque est prévue au mois d'octobre 2024 et la plantation des arbres majeurs du parc en automne 2024.

### **Questions des commissaires :**

### **Route / parking**

**Q. : quel est le taux d'occupation actuel du parking ? les places proposées vont-elles être suffisantes (le commissaire évoquant le Tribunal, le stade et la piscine) ?**

R. : dans plus de 70% des jours de l'année, le nombre de nouvelles places proposées est largement suffisant. Pour les quelques jours de forte affluence à la piscine, la Commune entend encourager les baigneurs à emprunter les TL ou la mobilité douce. Elle rappelle qu'il y a encore plus de 500 places de parc publiques dans le quartier.

**Q. : avec la suppression du Censuy, ne va-t-il pas manquer une grande place ?**

R. : depuis quelque temps, la Commune met l'accent sur Verdeaux et cela semble mieux convenir à la population (place ombragée, sécurisée). Le vide-greniers y a migré à satisfaction de tous. Une réflexion quant à l'accès à une partie de la piscine est engagée (voir p.ex. les 1<sup>er</sup> août organisés là-bas). Quant aux départs de certains cars pour des voyages organisés, une solution peut être trouvée sur les parkings du quartier ou de la région.

**Q. : la route aura-t-elle des ralentisseurs ? Comment seront les traversées piétons, pistes vélo, etc. ?**

Tous les détails n'ont pas encore été étudiés. La municipalité rappelle qu'il s'agit d'une rue de transit à vitesse modérée ; il sera donc tenu compte de la sécurité et de la modération de vitesse dans le projet. Aucun camion ni bus TL ne devraient passer par cette rue qui sera plutôt étroite.

**Pétanque**

**Q. : les terrains extérieurs de pétanque seront-ils accessibles à toutes et à tous ?**

R. cette question devra être traitée dans la convention avec le Club de Pétanque. Il faudra être attentif aux besoins spécifiques du club (organisation de tournois internes et régionaux, formation des joueurs), mais aussi au maintien de la qualité des pistes (pas de chiens, vélos, etc.) et aux risques de déprédation. La commune rappelle qu'il y a déjà deux pistes de pétanque publiques de l'autre côté du futur parc, près de l'édicule.

Par ailleurs la future convention prévoit l'ouverture du Club par rapport à la population de Renens et en particulier les jeunes. Le Club va organiser un Passeport-vacances et pourrait accueillir les écoles afin de développer ce sport facile d'accès.

**Q. : le bâtiment et sa buvette seront-ils exclusivement réservés au club de Pétanque ?**

R. : cette question également devra être traitée dans la convention avec le Club de Pétanque. Une réflexion est amorcée pour une ouverture publique de la buvette à certaines heures.

**Délibération de la commission**

Les commissaires estiment tous qu'il s'agit d'un très bon projet dans l'ensemble. Il a été bien réfléchi et il est en lien avec les points forts actuels de la Commune, à savoir le plan Climat, le PaCom et « l'encouragement au mouvement » pour la population.

La nouvelle route à trafic modéré et le parc public n'amènent pas de remarques particulières à ce stade de crédit d'études. Les détails du projet n'étant pas encore connus, ils seront éventuellement revus dans le préavis de crédit de construction.

Concernant le bâtiment et les terrains extérieurs de la pétanque, la commission souhaite à l'unanimité une mutualisation des locaux et des terrains. La population rennaise doit pouvoir y avoir accès autant que possible, le club de pétanque ayant priorité lors des tournois, formations etc. qu'elle organise.

**Détermination de la commission**

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par la commission. Un commissaire fait une remarque : On a bien travaillé sur ce sujet et il aurait souhaité que ce soient les mêmes membres qui participeraient au préavis suivant. Maintenant, à chaque Groupe d'envoyer les personnes qu'il souhaite.

M. le Président remercie Mme Rossel et ouvre la discussion :

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je trouve étrange que l'on parle à chaque fois, que l'on mette en relation avec le PaCom et le Plan Climat et que l'on dise que l'on va dans ce sens, alors qu'il ne nous pas encore été présenté du tout. C'est quand même assez spécial de se féliciter de l'adéquation à un plan dont on en a encore entendu parler qu'en termes de titre.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Ce n'est pas tout-à-fait vrai en fait, puisque le plan d'affectation communal vous a été présenté il y a à peu près une année ; dans ses grandes lignes, certes, mais dans passablement de détails et que nous avons eu l'occasion de donner la vision assez précise menée dans ce cadre, à cette occasion-là. Ça a été largement présenté et c'était un des points forts de la présentation.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Pour compléter, il est vrai que le Plan Climat ne vous sera remis qu'au mois de mars, mais il arrive, il est prêt. On en parle à chaque fois que l'on peut en parler, parce que nous savons passablement bien ce qu'il contient, la philosophie qu'il contient, le genre de mesures que l'on applique déjà dans pas mal de projets, c'est une philosophie que l'on a depuis un moment. Quand on a ce genre de projet, on en profite pour leur dire déjà en quoi cela correspond à certaines de nos mesures ou de nos actions. Ils ont senti que cela allait dans le bon sens, mais vous pourrez le vérifier par vous-même à partir du mois de mars.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance du préavis 31-2022 concernant le réaménagement du parking du Censuy et déplacement de la Pétanque. Vous nous demandez dans ce préavis, un crédit d'études pour un montant de CHF 380'000.-. Pour rappel, en juin 2022, nous avons approuvé dans le préavis 21-2022 un crédit d'études de CHF 383'100.- pour la rénovation du stade et des terrains de football du Censuy qui se trouvent exactement dans la même Zone. Si je fais le calcul, ce n'est ni plus ni moins de CHF 763'100.- qui nous sont demandés en 6 mois pour cette partie de la ville. Au vu des chiffres que je considère extrêmement élevés, je souhaiterais poser les questions suivantes afin qu'elles soient prises en considération dans ce crédit d'étude s'il est accepté :

1. Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de présenter 2 préavis distincts pour un projet global de réaménagement de cette zone au lieu d'un seul ?
2. Englober les deux projets ensemble aurait-il pu avoir un impact sur les montants demandés ?
3. Avec le réaménagement du parking et la diminution drastique des places de parking, ne va-t-on pas impacter la fréquentation de la piscine ainsi que des terrains de football.
4. Vu le nombre de places limitées, les employés du CTC ainsi que les enseignants du Censuy, Roseau et Léman continueront-ils à pouvoir se parquer sur ces places avec leurs macarons ?
5. Où est-ce que les locataires du refuge vont-ils pouvoir se parquer ?
6. Avec l'installation de l'école de santé à proximité, les transports publics auront-ils la capacité d'absorber le flux de personnes qui fréquenteront cette zone ?
7. Avec les réaménagements et développements qui sont en train d'être faits sous la piscine, ne risque-t-on pas de créer un engorgement de trafic au sud de la Ville ?
8. Vous répondez lors de la séance de questions de ce même préavis que la Commune va mettre l'accent sur le Verdeaux pour l'organisation des diverses manifestations. A mon souvenir, il me semblait que le terrain de football du Verdeaux serait destiné à être rénové dans le cadre du projet global de la Ferme du village. Ce terrain de football va-t-il être rénové ou va-t-il disparaître ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez beaucoup de questions, on les a notées. On va répondre à un grand nombre. Ce travail est le fruit de réflexions et ces questions-là, nous nous les sommes posées en amont. Quelques réponses en direct, en commençant par M. Divorne :

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci M. Guedes pour toutes vos questions. Vous posez en préambule la question de pourquoi deux préavis ? S'il y a une unité de lieux, cela avait été remarqué aussi par M. Delaquis lors de la présentation du 1<sup>er</sup> préavis concernant le Stade du Censuy et les terrains de foot et de sport du Censuy.

Vous aurez remarqué que, dans ce préavis, on a fait dans un des chapitres un zoom arrière complet de toute la région pour parler et remettre en perspective tout ce qui s'y passe. Il n'y aurait pas eu d'économie d'échelle ou quoi que ce soit, ce sont deux préavis bien distincts, avec deux matières bien distinctes qui sont à proximité l'un de l'autre, mais il n'y aura, à ma connaissance, aucune économie comme on l'a évoqué aussi en séance. Concernant la fréquentation de la piscine et du Stade de foot : C'est quelque chose à long terme. On sait qu'il y a assez de places pour absorber, cela a été dit dans le rapport de la Commission. On a quelques moments dans l'année où il peut y avoir vraiment beaucoup de monde dans la piscine. On rappelle juste que les lignes de bus 32, 33 et 25 desservent la piscine. Soit le 25 directement, 32 et 33 juste à côté. A quelque part, si on mène une politique, que vous soutenez, de transfert modal, d'avoir de plus en plus de transports publics à disposition, c'est aussi pour encourager les gens, à voir...

Peut-être que de temps en temps les gens se diront : il y a la piscine aujourd'hui, il fait grand soleil, il y aura peut-être beaucoup de monde, aujourd'hui je vais prendre le bus. Ça sera un succès que les gens utilisent les transports publics que nous mettons, avec vous, Conseil communal, en place. Les places de parc pour les employés et les profs, à notre connaissance pour l'utilisation moyenne des places qui restent, suffisent amplement et, en été, lorsqu'on a de l'affluence à la piscine, les profs sont, quant à eux, en vacances. Donc, on est, au niveau temporel, avec quelque chose qui doit fonctionner ; on s'est posé la question et ça doit jouer. Pour les locataires du refuge, ce sont des locations, qui, très souvent, ont lieu le soir ou le week-end. C'est rare que du lundi au vendredi on ait quelque chose à midi. On a aussi, au niveau de la temporalité, quelque chose qui fonctionne. Et avec tous les réaménagements, créer un engorgement au sud de la Ville... on a les transports publics qui sont là, la mobilité douce qui est mise en place. Pour nous, on ne voit pas du tout d'engorgement possible à cause de ce qui se fait là ; ça peut être un engorgement à cause des nouvelles bretelles autoroutières, éventuellement, ou des reports de trafic qui pourraient se faire avec ce qui va être fait avec les autoroutes et les bretelles, mais en tous cas pas à cause de ce que l'on fait !

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

J'ai une réponse aussi de mon côté concernant le terrain de Verdeaux : vous avez partiellement raison, ce terrain fait partie de notre projet « Cordon Verdeaux-Village » ; c'est toute cette zone qui commence au terrain de Verdeaux et qui va jusqu'à la Ferme du Village qu'on aimerait améliorer. Ce terrain va rester vert, évidemment, on continuera à pouvoir y faire des activités physiques et, de temps à autres, à certaines dates, il y aura des manifestations de la Ville, comme l'arrivée de Cap sur l'Ouest ou Festimix ou d'autres choses. Ce sera toujours un terrain multi-usage qui va rester perméable et vert.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Ce soir, on va voter un crédit d'étude, donc les questions que M. Guedes se pose, ce n'est pas figé et j'aimerais bien qu'on l'étudie et pas que ce soit du « pain béni » comme cela a l'air d'être le cas maintenant. Ses questions sont pertinentes et je ne suis pas du tout « chaud-bouillant » pour dire : ma main au feu, maintenant ça va jouer parce que les temporalités jouent ; les temporalités ne joueront pas. J'aimerais bien des études un peu plus précises pour ça. J'aimerais juste amener un autre élément : le quartier sud de Renens est quand même une zone assez industrielle où l'économie joue un rôle important. Le Canton a beaucoup, la Commune aussi, supprimé de places. On nous a dit : Vous n'avez pas besoin de places de parc, il y a les transports publics. Certes, les visiteurs, les gens qui viennent se parqueront au Censuy. En fait, c'est une réflexion qui est valable pour un peu tout le sud de Renens et maintenant, en enlevant deux cent et quelques places, je ne suis pas sûr que cela donne le tour. J'encourage vivement la Municipalité à regarder le nombre de places de parc, parce que, pour moi, il n'y en a pas assez. Par contre, le projet de l'arborisation et autres est très bien.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

En entendant le débat, il m'est venu une réflexion que je voulais partager avec vous. Je suis assez fière de la piscine qu'on a, je trouve qu'elle rayonne, il y a beaucoup de gens qui se déplacent de toute la Suisse romande, voire hors de nos frontières pour y venir. Je trouve que c'est un super objet pour l'été, que ce soit pour pratiquer du sport, pour aller se bronzer ou pour partager des moments conviviaux. Par contre, quand je m'y rends, j'essaie de m'y rendre avec des moyens de mobilité douce et en fait, le corolaire qu'elle soit tellement connue, qu'elle offre tellement de possibilités de jeux, de toboggans, de piscine à vagues, je ne sais pas si vous vous êtes déjà déplacés dans le parking quand il est plein, il y a beaucoup de plaques qui ne viennent pas du canton de Vaud. On a des voisins français du Doubs, des genevois, des valaisans parce que justement, elle est super exceptionnelle. Je me faisais la réflexion : de les orienter sur la mobilité douce, je pense que c'est une chose à laquelle tout le monde est enclin, je me demande par contre si tout le monde va pouvoir le faire, faire le pas.

Et si, finalement, le fait d'axer que sur cette mobilité douce on risque de perdre l'attraction sur ce bel objet et de ne plus l'utiliser tel qu'il est en valeur. Je pense qu'il y a une réflexion à avoir, mon idée n'est pas d'augmenter ou diminuer les places de parc, mais comment on va faire pour encourager ce type de population à venir pouvoir bénéficier de notre infrastructure. Il ne faut pas oublier que l'on a déjà eu des débats l'année dernière et que, pour l'instant, cette piscine nous coûte énormément, mais on est d'accord de faire le pas. Par contre, il serait dommage qu'il y ait une baisse de fréquentation sur des réflexions qui n'auraient pas été menées juste avant.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'aimerais poser ici que l'on entend ces questionnements et ce souci et qu'on y répondra au mieux. Ce que l'on dit dans le préavis, on le pense. Il faudra peut-être mieux l'étayer. Les habitudes de mobilité évoluent, la Ville a investi des moyens et des efforts énormes et pas seulement la Ville, mais la Région, le Canton, la Confédération, pour améliorer la gare, pour améliorer l'accès, pour améliorer la circulation de mobilité douce. Maintenant, j'entends que les gens viennent de loin et même eux peuvent aussi s'organiser autrement au besoin ; et surtout, il va en rester des places de parc. C'est une évolution douce, on entend qu'il faut s'habituer à ces changements. Mais le taux de motorisation des renanais diminue, quelque part, il y a de clairs changements d'habitudes. On a aussi beaucoup entendu qu'il fallait lutter contre les îlots de chaleur et ces grandes surfaces goudronnées, bétonnées, sont vraiment de véritables radiateurs, surtout de cette taille et celui qui est en tellement mauvais état que la meilleure des choses que l'on puisse faire est de lui enlever le goudron et lui donner un autre revêtement. Mais on entend le souci et on essaiera de mieux étayer. Mais pour vous rassurer, il reste, et il y en a encore beaucoup de places de parc. Et pour les entreprises, ce qui a été dit tout-à-l'heure, elles ont l'obligation de faire des plans de mobilité pour s'organiser autrement pour éviter ce trafic pendulaire important qui contribue au réchauffement climatique et aux émissions de CO2. On doit changer nos habitudes et une des meilleures possibilités c'est de redonner de la qualité de vie à ces endroits et donner envie d'y aller autrement, tout tranquillement, tout sobrement à pied, à vélo ou en bus. De l'époque où la piscine a été construite, il y 50 ans, il n'y avait pas de bus le dimanche, il n'y avait qu'une seule ligne... bref, les choses ont énormément évolué et à partir de là, ce sera aussi une affaire de communication pour continuer à être fiers de notre piscine qui sera entourée d'une multitude de possibilités de faire du sport en complément à celui de la natation.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question : est-ce que la piscine ou la Municipalité ou la Commune a fait un sondage pour savoir combien de personnes de Renens utilisent la piscine ? Je vous promets que si on diminue le nombre de places de parc, il y aura moins de gens de Lausanne, déjà que Renens paie pour la patinoire du LHC et toutes les communes... Je me pose la question combien de personnes de Renens utilisent vraiment la piscine de Renens ? Si on a besoin de beaucoup de places de parc cela veut dire que c'est des gens qui viennent de l'extérieur, ça ne veut pas dire que c'est des gens qui habitent à Renens. C'est clair que si vous avez deux, trois enfants, c'est pratique d'aller avec la voiture.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je fais partie du bureau exécutif de la piscine, donc je déclare mes intérêts. Effectivement, on n'a pas ce type de statistiques. Par contre, on a une volonté de travail régional et vous pouvez prendre l'abonnement de Renens, mais vous pouvez avoir l'abonnement de piscines pour la région, si vous souhaitez une fois aller nager à celle de Prilly qui a beaucoup de caractéristiques ou bien aller à Lausanne. On travaille plutôt en pleine concertation. On a la volonté d'être flexibles et d'accueillir les gens de Lausanne, et des renanais vont parfois à Lausanne. Il y a des jeux, des mouvements de clientèle, ça change un peu les bassins, ça change les atmosphères. Pour nous, ce n'est pas un problème, ce n'était pas une volonté que nous avions de savoir qui venait d'ailleurs. Et à titre personnel, j'habite sur les hauts, on dit qu'on est mauvais sur le nord-sud, je vais souvent avec mes petits-enfants à la piscine, et c'est possible d'y aller en prenant les transports publics et/ou en prenant des chemins piétons, c'est une petite activité physique avant d'aller au bassin, ce n'est pas non plus désagréable. On défend un peu le fait que l'on va quand même devoir, dans un district qui accueille toujours plus de monde, trouver des équilibres entre accueillir une population, offrir des lieux d'activités, de culture qui soient attractifs et modernes et puis se déplacer parfois en voiture, parfois en bus, parfois à vélo c'est ce à quoi on travaille.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président invite Madame Rossel à lire les conclusions de ce préavis :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 31-2022 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC pour la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise, le réaménagement d'une zone de stationnement, ainsi que la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m<sup>2</sup>.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants ;

- Compte N° 3450.5030.2055 - Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque, (amortissements 30 ans) CHF 308'600.-;
- Compte N° 3100.5010.1080 - Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking (amortissements 20 ans) CHF 71'400.-.

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque) et en 20 ans (Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

M. le Président met les conclusions au vote :

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES**

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie Mme Rossel et sa commission pour leur travail, il clôt ce point et passe au point 11 de l'ordre du jour.

### **11. Rapport de commission – Préavis N° 32-2023 *selon procédure d'urgence* – Succession de M. Jean-François Krummen. Vente du chalet d'Ormont-Dessus**

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur de la commission des finances à lire son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

Ne dit-on pas qu'un héritage est souvent chose compliquée ? Ce n'est pas l'objet qui nous occupe ce soir qui dira le contraire. Heureusement le préavis est bien détaillé et nous fournit une vue claire de la situation. Je serais donc bref dans mon résumé.

Le but de ce préavis est de soumettre à l'approbation du Conseil communal la vente d'un chalet à Ormont-Dessus. Ce bien est l'ultime part de la succession en déshérence de M. Jean-Pierre Krummen décédé le 23 août 2018. Le montant de la vente de la part de Renens s'élève à CHF 300'000.- et requiert l'approbation du Conseil communal.

Délibération:

C'est à l'unanimité que les membres de la CoFin acceptent le présent préavis

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il invite M. Richard à lire les conclusions du préavis.

### **Conclusions**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 32-2023 de la Municipalité du 9 janvier 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ACCEPTE** la vente du chalet d'Ormont-Dessus au prix de CHF 600'000.- (hors frais inhérents au vendeur), dont la part revenant à Renens se monte à CHF 300'000.- et permettant ainsi de finaliser la liquidation de la succession de Monsieur Jean-François KRUMMEN

M. le Président met les conclusions au vote :

**C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES**

M. Le Président remercie M. Richard et sa commission pour leur travail, il clôt ce point et passe au point 12 de l'ordre du jour.

## **12. Dépôt de préavis, discussion préalable**

**Préavis No 33-2023** – Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale – Demande de crédit d'investissement

*Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*

*Mardi 7 février à 19h00m Salle de la Municipalité*

*Présidence: PLR*

M. le Président annonce que la Présidence sera assurée par M. Pascal Golay

### **Commissaires :**

PSR : MM. François Delaquis, Jeton Hoxha

Les Vert.e.s : Mme Lysiane Adamini, M. Marc Chambaz

Fourmi rouge : Mme Maria Sisto, M. Simon Favre

PLR-PVL : M. Florian Gruber

UDC : M. Roland Delapierre

**Préavis No 34-2023** - Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge - Crédit de construction

*Date et lieu proposés pour la séance de Commission : Jeudi 9 février à 19h00 Centre Technique*

*Communal, Rue du Lac 14*

*Présidence : Fourmi rouge*

M. le Président annonce que la Présidence sera assurée par M. Byron Allauca

### **Commissaires :**

PSR : Mme Liridona Smakiqi, M. Pierre Borloz

Les Vert.e.s : Mmes Laurence Plattner, Angéla Thode

Fourmi rouge : Mme Verena Berseth, M. Byron Allauca

PLR-PVL : MM. Luis Guedes, Suat Ozcan

UDC : M. Mariusz Wilczynski



M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi 20 février 2023 à midi et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### **13. Motions, postulats, interpellations**

Monsieur le Président invite Mme Chiara Storari à lire le titre et les conclusions de son postulat

- **Mme Chiara Storari**

Titre : Aider c'est bien, développer c'est mieux

Conclusion : Augmentation de la contribution à la FEDEVACO

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, plus personne ne souhaitant intervenir sur ce point 13, il rappelle que le développement du postulat doit être déposé avant le lundi 20 février à midi et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **14. Questions, propositions individuelles et divers**

M. le Président invite M. Pierre Borloz à poser sa question :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Dioxine, quand tu nous tiens... Une nouvelle carte avec extension de la pollution à la dioxine des sols a été rendue et émise récemment. Qu'en est-il à Renens ? pouvons-nous continuer à consommer, sans modération, les produits de nos jardins ? Nos bambins ainsi que tous les citoyens peuvent-ils profiter de nos parcs sans crainte ?

- **Mme Zurcher Maquignaz, Municipale**

Effectivement, il y a eu un deuxième prélèvement. A Renens, il y a eu trois prélèvements de terre, un qui a été fait au Censuy, un qui s'est fait dans un parc, un dans un jardin et on est dans des doses vraiment infinitésimales de dioxine. On se trouve, en fait, entre 0,4 et 0,6 nanogrammes alors que les normes autorisées sont de 5 nanogrammes. Donc, on est vraiment très, très en dessous. Autant vous dire qu'à Renens, vous n'avez pas de soucis à vous faire. Je ne peux pas vous garantir que la terre de vos jardins ne contient pas d'autres choses... surtout ce que vous y mettez, si vous ne faites pas très attention. Mais moi je me méfierai davantage de ce que les gens y mettent que de la dioxine, à ce niveau-là on peut être rassurés. Et vous pouvez continuer à manger vos courges, vos œufs, si vous avez des poules, il n'y a pas de soucis, de ce côté-là en tous cas.

M. le Président invite M. Cooper Sanches à poser sa question :

- **M. Cooper Sanches, PSR**

Il y a deux séances en arrière, j'avais posé la question à la Municipalité concernant les camps de ski des jeunes de Renens, puisqu'il y a des classes de Renens ouest et est qui ont eu leur camp de ski qui ont été annulés. Le camp de ski est devenu un camp d'hiver et, cette semaine, j'ai eu l'information comme quoi, les années précédentes, on n'avait déjà pas la place d'envoyer tous nos élèves à Ondallaz et que la Commune payait pour les autres classes, pour qu'elles aillent aux Mosses. Ma question c'est : pourquoi cette année il a été décidé de ne plus les envoyer aux Mosses ? qui a pris la décision et sur quels sujets ? est-ce que c'est le budget, une question d'organisation ? J'ai une deuxième question : A l'établissement qui se trouve juste en bas du 24 Janvier, à la Croisée, depuis que cette nouvelle école primaire a été mise là-bas, il n'y a plus de passage piéton entre le 24 Janvier et le Sentier de la Gare.

Donc, le matin, on voit une ribambelle de parents qui sont obligés de se mettre au coin de la rue pour faire traverser les enfants parce qu'il n'y a plus de passage piéton. Donc c'est pour savoir d'où vient l'erreur, si s'en est une.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Pour répondre à votre question, ce sont les écoles qui choisissent où ils veulent aller. Régulièrement, on me demande pour aller à Leysin, aux Mosses et autres... je crois savoir que les Mosses avaient le même problème qu'Ondallaz, c'est-à-dire une histoire d'altitude et certainement pas assez de neige. Je vais encore me renseigner, parce que là, tout de suite, j'ai peur de vous dire des bêtises sur le pourquoi ils ne vont plus aux Mosses, mais il me semble que c'est ce que l'on m'a soufflé il n'y a pas longtemps et que d'autres camps vont à Leysin. Il y a d'autres camps qui ont été rapatriés maintenant sur Ondallaz puisque ce ne sont plus des camps de ski, mais des camps d'hiver et comme on a des infrastructures, on essaie de les mutualiser au mieux. Je vous propose de revenir vers vous avec une réponse plus simple et, concernant le passage piéton, je passe la parole à M. le Syndic. J'espère avoir répondu à votre question, un bout en tous cas.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Le passage piéton aurait disparu ? Sur le 24 janvier ?

- **M. Cooper Sanches**

Celui qui se trouve entre le 24 Janvier et le Sentier de la Gare, donc au coin de la Croisée. Il n'y a plus de passage piéton pour les élèves.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Alors, vous le savez, c'est une zone 30, donc, dans les zones 30, il n'y a pas de passage piéton. Dans ce cadre, on avait été interpellés par la garderie qui occupe aussi des espaces et pour faciliter les choses, nous avons trouvé un autre système. D'ailleurs il y a un passage « attention aux enfants », proche des écoles, avec le meilleur emplacement possible pour traverser, qui a été symbolisé avec un tapis rouge.

- **M. Cooper Sanches**

Alors, il n'y en pas, là.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Si, si...

- **M. Cooper Sanches**

Non, je vous le dis, je suis là tous les jours, je suis navré, mais il n'y en a pas.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Si, si... il y en a, on était ensemble, on l'a mis ensemble...

- **M. Cooper Sanches**

Le tapis rouge sert à entrer dans l'immeuble, pas pour traverser. Là, je vous parle de traverser au Sentier de la Gare, pas au 24 janvier. Donc c'est les élèves qui traversent le 24 Janvier avant d'arriver à la Croisée et ensuite, ils doivent traverser depuis le côté opposé à la Croisée. Venez un matin voir les voitures, elles sont tout, sauf à 30 (kmh). C'est une route de course, là-bas.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je ne crois pas, mais on prend rendez-vous une fois et on va le voir ensemble.

- **M. Cooper Sanches**

Volontiers, j'attends votre rendez-vous, alors.

M. le Président invite M. Roland Delapierre à poser sa question :

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je vais appuyer l'intervention de mon collègue Conseiller communal : c'est inadmissible qu'au 24 Janvier, il y a des petits enfants, qui ont 5, 6, 10 ans, je ne sais pas combien... qui doivent traverser depuis le trottoir qui vient depuis l'école du 24 janvier pour aller dans le bâtiment de la Croisée, enfin cet horrible machin. Mais quand j'entends nos politiciens au niveau cantonal, au niveau fédéral qui disent : « On peut rien faire ! parce c'est comme ça, la loi dit que... ». Mais je vous explique juste, Mme Maystre : au 24 janvier, juste avant ce carrefour, il y a un passage à piétons, « on ne peut plus en rajouter... on ne peut plus rien faire... » Mais si on ne veut rien faire, on ne fera rien. Alors, j'estime qu'on doit bouger et pas seulement dire : « aahhh c'est comme ça... » C'est les vieux qui disaient « c'est comme ça... ». Ce n'est pas comme ça, on doit bouger, on doit réagir et je trouve ça inadmissible ; j'ai vu un instituteur ou une personne qui était avec une dizaine d'enfants pour traverser la route. Alors, bien sûr, ils ont fait quelque chose de super, la Commune : ils ont mis des tapis rouges, mais en dehors de la route... Donc je pense qu'il faudrait réagir un petit peu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je comprends un peu la tension, mais gardons le ton requis, ne nous moquons pas les uns des autres par micro interposé, ça ne va pas. Je comprends qu'effectivement, il y ait des parents qui soient quelques fois préoccupés et, sur ce passage-là, vous dire que nous y étions un matin, il y a quelques semaines, Mme Maystre, M. Guy-Paul Bosso, en charge du trafic, à la demande des gens qui ont la crèche-garderie, pour voir comment sécuriser l'espace. Comment, dans un monde, alors que l'on dit aux gens de rouler à 30 à l'heure, certains roulent parfois plus vite et contournent les obstacles, on a vraiment des gens qui ont des comportements assez peu respectueux du code de la route, on l'a même vu ce matin-là. Mais on fait tout ce que l'on peut et je tiens à le dire, on fait beaucoup de choses, on ne dit « y'a rien à faire, passez, circulez ». On y est allés il y a quelques semaines, on avait mis effectivement, ce tapis rouge mentionné par Mme Maystre. A ma connaissance, il y est encore. Si, maintenant, il n'y est plus, il faut comprendre pourquoi il n'y est plus et voir ce qu'on met en place pour assurer la sécurité des enfants qui se rendent dans ces espaces. Mais on y travaille. Et on a beaucoup de choses, j'aimerais bien que vous entendiez ceci et si vous avez des remarques, on peut toutes les entendre, mais mettez-y parfois un peu de formes parce c'est désagréable de travailler autant et de se faire malmener pour un point que l'on aurait un peu négligé et/ou on aurait un peu tardé à répondre. Voilà ma demande, merci.

- **M. Michele Scala, PSR**

J'ai une question à propos du jardin du souvenir au cimetière de Renens. Je sais que dans ce jardin il n'y a pas de muret ou de liste des personnes décédées. Or, dans d'autres villes, c'est le cas par exemple à Lausanne, les personnes qui le désirent peuvent faire marquer à l'entrée du jardin du souvenir leur nom. Je vous dis ça parce que, suite au décès de Mme Eva Gloor, je me trouvais à l'étranger et je n'ai pas pu aller aux funérailles. A mon retour, je suis allé au cimetière pour lui rendre hommage et j'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé. Et je me suis demandé comment faire pour retrouver et pour pouvoir l'honorer ? J'ai posé la question et on m'a répondu que c'est parce que à Renens il n'y a pas de liste, pas de muret avec les noms gravés. Par contre, à Lausanne il y en a. Alors, ma question : est-ce que la Municipalité de Renens envisage la pose d'un muret avec la liste des noms des personnes qui souhaiteraient poser leur nom à l'entrée ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je ne sais pas à quel cimetière de Lausanne vous vous référez. Je connais un peu Montoie, je sais qu'il n'y a pas de noms, c'est comme à Renens. Il y a peut-être d'autres cimetières qui le font à Lausanne. Je vous propose que l'on prenne contact avec nos collègues lausannois et que l'on regarde comment ils gèrent ça dans les cimetières où ils le font. Il est vrai que j'ai un peu de peine à imaginer sur une plaque comment est-ce que l'on peut mettre le nom de tous les gens qui vont terminer leur parcours là-bas, cela fait beaucoup de noms. Mais on se renseigne volontiers auprès de Lausanne et je reviendrai avec une réponse.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question pour la Municipalité, c'est de savoir si, comme Lausanne, comme Genève, comme le Canton de Neuchâtel ou la Ville de Berne, est-ce que la Commune de Renens a emprunté de l'argent à la

FIFA ? Je vous rappellerai juste qu'il y a 30, 40, 50 ans en arrière, la FIFA s'appelait Fédération International Football Amateur. Et je pense quand même que nous, si on doit payer une taxe chaque année pour voir des matchs de foot qui ne nous intéressent pas du tout, pourquoi la FIFA, qui est multi milliardaire peut prêter de l'argent à des communes ? Est-ce que la Commune de Renens a aussi emprunté comme les autres communes ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Non, je rigole un peu parce que c'est un thème qui a beaucoup occupé Lausanne. Nous n'avons pas fait ce type d'emprunt. On a une petite transparence si nous avons eu, je ne dis pas que l'on ferait un emprunt à la FIFA, on aurait eu d'autres précautions préalablement, si nous avons eu ce type de démarche, on l'aurait immédiatement communiqué à la Commission des Finances. On travaille aussi en toute transparence avec la Commission des Finances à chacune de nos rencontres. A votre question, simplement répondre que non, on n'a pas profité, on n'a pas sollicité la FIFA pour un type d'emprunt et on a toujours ce spectre de faire des emprunts plutôt de proximité et on a aussi un regard éthique dans les emprunts auxquels nous procédons.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je pense quand même que dans le Canton de Vaud on a une banque qui s'appelle la BCV à qui on peut emprunter de l'argent plutôt qu'à une association de soi-disant sportifs.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je déclare directement mes intérêts : je parle maintenant en tant que Président de la paroisse réformée de Renens. Je profite juste de cette tribune pour vous donner une information importante concernant la paroisse : après 15 ans de bons et loyaux services, notre secrétaire paroissiale a pris sa retraite et nous avons engagé une nouvelle secrétaire depuis début janvier. Par contre, les horaires de secrétariat ont changé et sont maintenant ouverts le mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00. J'ai profité de la tribune pour vous en informer et pour en informer les gens de la Commune qui nous regardent à la télévision.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

A la demande de M. Roscigno, j'ai une petite information à vous transmettre : les membres de la Commission de recours en matière d'impôt sont priés de le rejoindre en fin de séance.

Ainsi se termine notre Conseil. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 2 mars 2023 à 19h30 dans cette même salle. Il est 20h48, je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Au nom du Conseil communal

Le président  
Dylan Montefusco

La secrétaire  
Corrine Simon